



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4458

commission principale : finances et institutions

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention avec le Congrès interprofessionnel de l'art contemporain - 5° congrès à Lyon

service : Délégation générale aux ressources - Direction

Rapporteur : Madame Pedrini

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Friehe), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4458**

commission principale : finances et institutions

commune (s) :

objet : **Convention avec le Congrès interprofessionnel de l'art contemporain - 5° congrès à Lyon**

service : Délégation générale aux ressources - Direction

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis janvier 2005, la Communauté urbaine conduit une politique de soutien à la biennale d'art contemporain avec les objectifs suivants :

- du point de vue culturel et artistique, il s'agit de réaliser une manifestation d'excellence de niveau international avec une offre diversifiée pour un large public français et étranger, susceptible de mobiliser les acteurs de la création contemporaine de la métropole et de présenter une dimension éducative forte,

- du point de vue économique, il s'agit de réaliser une manifestation permettant de renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire pour attirer de nouvelles entreprises, d'inciter au développement des activités artistiques marchandes et d'accroître le tourisme culturel et urbain.

Dans la délibération n° 2007-4283 du 9 juillet 2007 relative à la convention à passer avec l'Association des biennales, il avait été annoncé que le Cipac (Congrès interprofessionnel de l'art contemporain) proposait d'organiser son 5° congrès à Lyon, pendant la biennale, les 29 et 30 novembre 2007.

Il s'agit ainsi d'associer le plus grand rassemblement de France des professionnels de l'art avec la plus grande manifestation française de l'art contemporain qu'est la biennale de Lyon, contribuant à la valorisation de cette dernière sur le plan national et international.

Le Cipac est une association qui réunit les professionnels agissant dans l'accompagnement des artistes, la production, la diffusion et la médiation de l'art contemporain en France. Quatorze associations sont aujourd'hui membres du Cipac représentant 1 500 professionnels : les galeristes, les directeurs de centres d'art, de musées, des Frac (Fonds régionaux d'art contemporain) et d'écoles d'art, les médiateurs et les régisseurs d'œuvre.

Le congrès du Cipac, qui se déroule tous les trois ans, en est à sa cinquième édition et s'adresse en priorité aux professionnels et aux décideurs. Il est, de plus, largement ouvert à toutes les personnes concernées par les enjeux de la création contemporaine : les associations et collectifs d'artistes, les associations d'élus, les syndicats, les éditeurs et la presse spécialisée, les agences de production ou de médiation, la Maison des artistes, les sociétés d'auteurs, les associations de collectionneurs, les entreprises mécènes et les fondations, etc.

Il est prévu que le congrès se déroule à Lyon, sous forme de deux journées de débats et de réflexion sur les enjeux structurels, politiques, institutionnels, professionnels et esthétiques de l'art contemporain et devrait rassembler mille participants.

Une campagne de communication et de relations presse sera préparée par une agence spécialisée : la presse nationale sera sollicitée, des émissions de radio et de télévision ainsi qu'un voyage de journalistes seront organisés.

L'association des biennales a prévu des manifestations artistiques, des visites de la biennale et des rencontres festives pendant les deux jours du congrès.

L'évaluation du congrès 2007 portera sur :

- la fréquentation par catégorie socio professionnelle et par origine géographique,
- les retombées dans la presse nationale et internationale,
- la qualité des actes du congrès.

Le budget prévisionnel du congrès est le suivant :

- postes des dépenses :	
. préparation du congrès	35 900 €
. déroulement du congrès (salles de réunion, intervenants ...)	91 400 €
. communication (documents et relations avec la presse)	28 300 €
. production, éditions	9 500 €
total	165 100 €
- plan de financement :	
. subvention Etat	27 000 €
. subvention Rhône-Alpes	40 000 €
. subvention Communauté urbaine	40 000 €
. autres subventions	3 600 €
. entrées du congrès	39 500 €
. partenariats	15 000 €
total	165 100 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 40 000 € au Cipac.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention d'application.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - opération 0930.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,